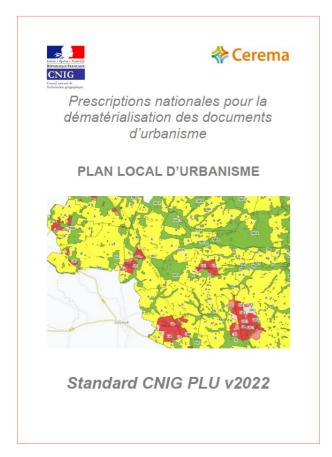


Commission des standards du CNIG Standards PLU-CC et SRU v2022







HISTORIQUE

- Recommandations CNIG 2006, Cahier des charges 2007
- Actualisations : 2010, 2012, avril 2013
- Ordonnance du 19 déc 20013 créant le Géoportail de l'urbanisme
- Actualisation : octobre 2014 (détaille les PLUi et les CSMD)
- GPU v1 : mai 2015, GPU v2 : juin 2016
- Décembre 2015 : reforme et recodification du code de l'urbanisme
- Standard PLU-CC v2017
- L'ordonnance n° 2021-1310, Loi Climat et Résilience (2021)
- GPU v4.3 août 2022
- Elaboration du standard PLU-CC v2022 (juin 2021 à septembre 2022)
- Elaboration du standard SRU v2022 (avril 2020 à août 2022)
- Appel à commentaires CNIG : mi-septembre à mi-octobre 2022





CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE

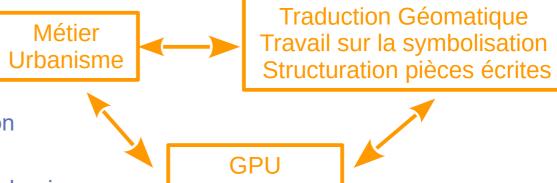
- Directive européenne Inspire
 - → Annexe III, thème 4 « Usage des sols »
- Loi pour une république numérique
 - → Les données d'urbanisme sont ouvertes
- L'ordonnance n° 2021-1310
 - → redéfinit les conditions d'entrée en vigueur des DU à compter du 01/01/2023
 - → La publication sur le GPU devient la modalité de publicité conférant à l'acte approuvant le SCoT ou PLU et au document lui-même, associés à leur transmission au préfet, leur caractère exécutoire.
 - → décret d'application n° 2021-1311 du 7 octobre 2021
- Loi Climat et Résilience
 - → des évolutions à prendre en compte dans les standards SCoT et PLU





PÉRIMÈTRE DE LA RÉVISION

- Précédente version : v2017 => 5 ans d'évolutions
 - → Versions « mineures » v2017b (2018), v2017c (2019), v2017d (2021)
- Le standard PLU peut en cacher deux autres : CC et PSMV...
- GT CNIG DDU: Pilotage DGALN et animation CEREMA
- Participants :
 - → Collectivités
 - → Bureaux d'études et agences urba
 - → Projet GPU : IGN et Bureaux métier QV3, QV4
 - → Services de l'Etat
 - → Entreprises
- 3 sous-groupes en activité :
 - → SG1 Évolutions de la réglementation
 - → SG5 Symbolisation
 - → SG6 Structuration du règlement d'urbanisme

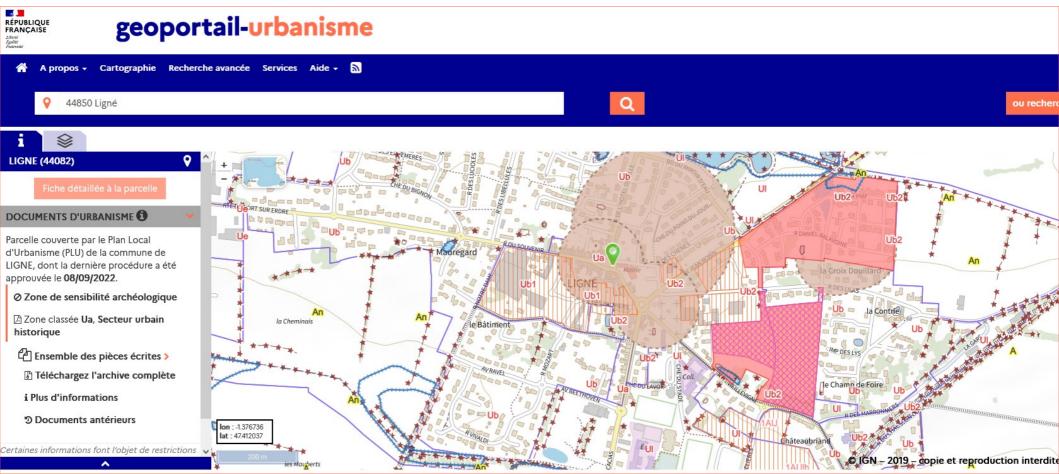






ENJEUX

- Suivre les évolutions du code de l'urbanisme
- Dématérialiser tous les types de documents d'urbanisme
- Participer à ce que le GPU devienne la Plateforme nationale de l'urbanisme
- Intégrer tous les documents d'urbanisme
 - → Plus lisibles => meilleure sémiologie graphique
 - → Evolution vers un règlement lisible par une personne et exploitable par une machine



PRINCIPALES ÉVOLUTIONS v2017=> v2022

- Suivi de la réglementation, évolutions du code de l'urba => Ajout de codifications
 - → prescriptions 05-08, 29-02, et OAP de 18-12 à 18-14 (toutes liées à la Loi Climat et Résilience)
 - → périmètres d'informations 41-00 et 42-00
 - → mention à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021
 - → le contenu de 0 Procedure se réfère aux article R153-22 et R153-20 du code de l'urbanisme
 - → le remplissage de l'attribut NOMPROC devient obligatoire
- Nouveaux attributs de la table ZONE_URBA
 - → attribut FORMDOMI : forme dominante de la zone d'urbanisme
 - → attributs DESTxxx : destinations permises, interdites, conditionnées
- Ajout de l'attribut SYMBOLE
 - → autorise une symbolisation alternative (et facultative) à la symbolisation standard des zones d'urbanisme, prescriptions et périmètres d'informations
- En relation avec le standard de structuration du règlement d'urbanisme :
 - → ajout de l'attribut NATURE aux tables de prescriptions, pour ajouter un 3 ème niv. de qualification
 - → possibilité d'ajouter au règlement pdf le règlement structuré au format xml
 - → mentions au standard CNIG SRU



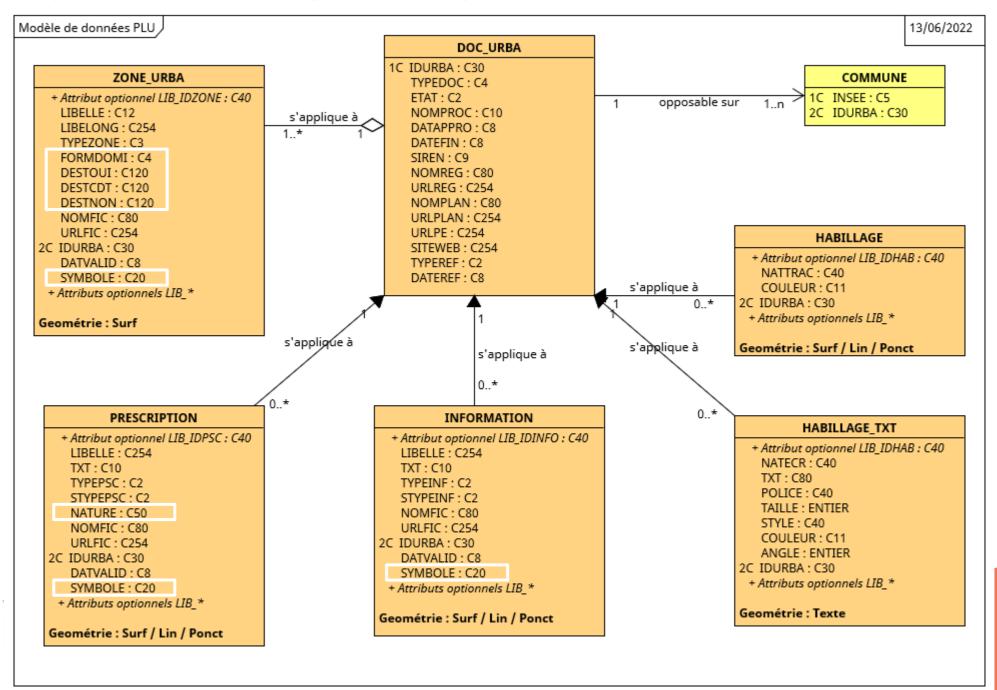


CODIFICATION PRÉCISE, MILLÉSIMÉE

Prescription	onUrbaType	Millésime : 2022-10	
Définition	Type de prescription figurant dans un document d'urbanisme	Attributs TYPEPSC et STYPEPSC	

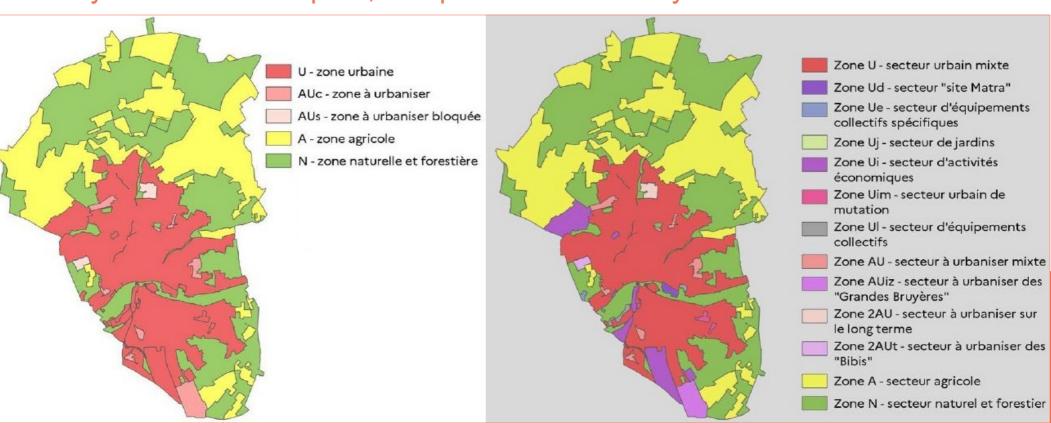
Code	Sous Code	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
01	00	Espace boisé classé	<u>L113-1</u>	<u>R151-31</u> 1°
01	01	Espace boisé classé à protéger ou conserver	<u>L113-1</u>	<u>R151-31</u> 1°
01	02	Espace boisé classé à créer	<u>L113-1</u>	<u>R151-31</u> 1°
01	03	Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral	L121-27	
02	00	Limitations de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général		<u>R151-31</u> 2° et <u>R151-</u> <u>34</u> 1°
02	01	Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général		<u>R151-31</u> 2°
02	02	Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général		<u>R151-34</u> 1°
03	00	Secteur avec disposition de reconstruction / démolition L151-10		<u>R151-34</u> 3°
03	01	<u>[réservé aux cartes communales]</u> Secteur dans lequel la reconstruction à <u>l</u> 'identique <u>d</u> 'un bâtiment détruit par un sinistre <u>n</u> 'est pas autorisée		<u>R161-7</u>
03	02	Interdiction de restauration de bâtiment dont il reste l'essentiel des murs porteurs	<u>L111-23</u>	
04	00	Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement L151-47 alinéa		
05	00	Emplacement réservé Remarque: sauf lot de données antérieurs au standard v2017, utiliser impérativement les sous-codes suivants		R151-34 4°, R151-38 1°, R151-43 3°, R151-48 2°, R151-50 1°
05	01	Emplacement réservé aux voies publiques	<u>L151-41</u> 1°	<u>R151-48</u> 2°
05	02	Emplacement réservé aux ouvrages publics	<u>L151-41</u> 1°	<u>R151-50</u> 1°
05	03	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	L151-41 2°	R151-34 4°
05	04	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	<u>L151-41</u> 3°	<u>R151-43</u> 3°

MODÈLE DE DONNÉES



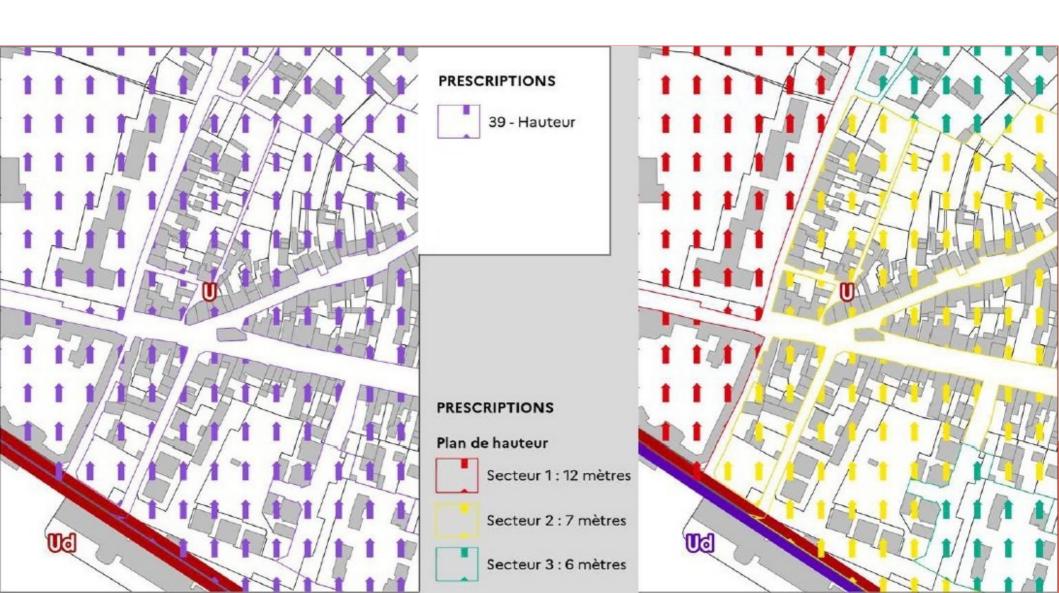
SYMBOLISATION

- « SG5 Symbolisation », environ 5 réunions / an, Github dédié
- Spécifications de symbolisation
 - → sous forme documentaire
 - → et illustrées par un projet QGIS partagé.
 - ⇒ disponibilité des symboles en .qml, pour les PLU et les PSMV
 - → expérimentation du projet GPU sur un catalogue de symbolisation
- Ajout de l'attribut SYMBOLE dans toutes les tables afin d'y associer une symbolisation adaptée, complémentaire à la symbolisation standard



SYMBOLISATION

 Ajout de l'attribut SYMBOLE dans toutes les tables afin d'y associer une symbolisation adaptée, complémentaire à la symbolisation standard

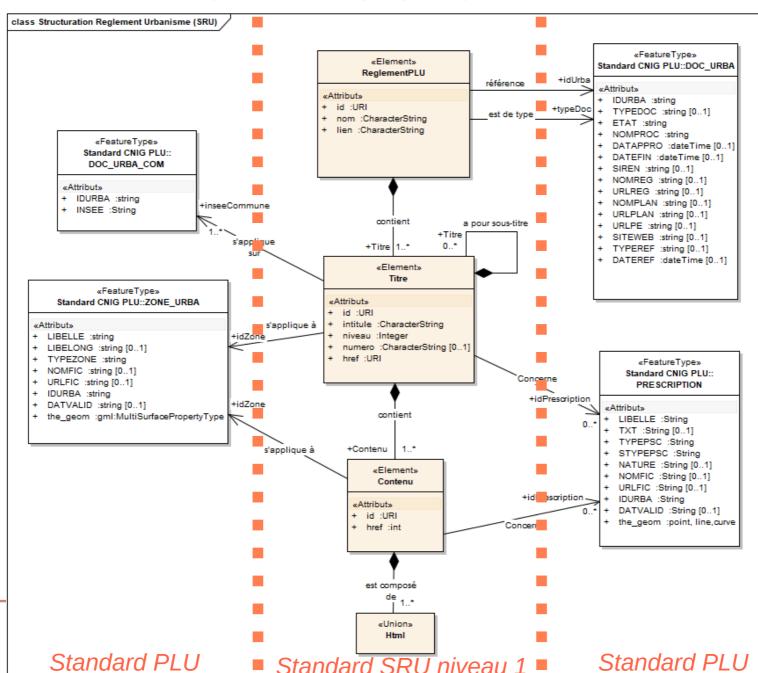


STRUCTURATION DU REGLEMENT D'URBANISME

- « SG6 SRU », env. 5 réunions / an, Github dédié
 - → Animation A. Lenain (dept IGN normalisation)
- Enjeu : du règlement (pdf) lisible par une personne vers le règlement d'urbanisme exploitable par un logiciel (xml)
- Standard SRU niveau 1 :
 - → découpage / reconstitution des règlement par articles (GED)
 - → permet la consultation de la réglementation à la parcelle.
 - → 2021 : appel à test => suggestions d'améliorations (ex : champ NATURE pour presc.)
 - → 2022 : finalisation du standard SRU niveau 1, développement d'un outil d'édition web :



MODELE DE DONNEES SRU



L'APPEL À COMMENTAIRES

- Organisé par le CNIG, durée 4 semaines
- Simultané pour les trois standards
- Précédé d'une relecture par le GT CNIG DDU, bureaux métiers, IGN
 - => 44 commentaires provenant de 5 contributeurs :
 - → PNR Oise Pays de France
 - → Saint-Brieuc Armor Agglomération
 - → CA Puy-en-Velay
 - → Géoscope
 - → Métropole Aix-Marseille-Provence
- Merci à eux !!





L'APPEL À COMMENTAIRES

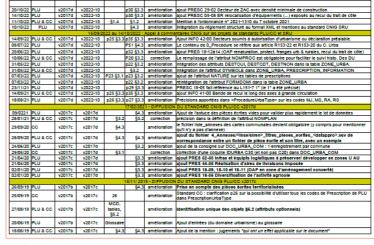
- 44 commentaires :
 - 61 % ont généré des corrections (dont 2% après validation du bureau métier)
 - 21 % correspondent à des besoins d'explications (question / réponse)
 - 9 % non retenus
 - 9 % susceptibles d'engendrer des évolutions ultérieures
 - 0 % portent sur le GPU
- Instruits tout au long de l'appel à commentaires
- Re-débattus en interne GT DDU pour certains
- Retournés aux contributeurs

	Organisme	Type de commentaire: (G)énéral (U)rbanisme (T)echnique (D)ocument	Page, Paragraphe Std (PLU- CC-SRU) Figure / Tableau / Note / Ligne		Modification proposée	pré-instruction du GT CNIG DDU
9	SBAA	Т	SRU – page 26	Si c'est bien le cas, doit-on comprendre que l'outil odt vers xml fonctionne depuis ?		Il s'agit de l'outil testé en 2021, qui a été testé et s'avère fonctionnel. Notez cependant, qu'une application web de saisie est en cours de développement, pour offrir une alternative à cet outil bureautique.
10	SBAA	D	SRU – page 26	Le lien ne fonctionne pas : erreur 404 https://github.com/cnigfr/structuration-reglement-urbanisme/tree/master/exemples/metadonnees		OK corrigé. Le nouveau lien <u>est celui-ci</u> .
11	SBAA	Т	SRU – page 27	Le répertoire « ressources » est-il obligatoire dans le	e répertoire «3_Reglement » même si vide ?	OK corrigé II est indiqué que le répertoire "ressources" n'est obligatoire qu'en présence du règlement structuré au format XML

ACCOMPAGNEMENT DU STANDARD

- GT CNIG DDU à l'écoute des questionnements
 - → Communauté d'utilisateurs active
- Tableau de suivi des évolutions du standard
 - → référence 225 évolutions depuis avril 2014 ——▶
- Ressources:
 - → gabarits, jeu-test, etc.
 - → modèle de xml pour les métadonnées
 - → xsd, outils d'édition pour SRU
 - → propositions de symbolisation pour les nouvelles codifications
- Pages CNIG dédiées (GT DDU et ressources)
- Forum sur Géorezo
- Réponse aux mails adressés au CNIG

=> Assistance en continu

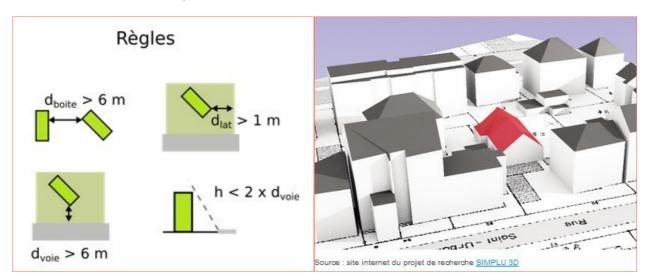






CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

- Une nouvelle version majeure du standard PLU / CC
 - → adaptée aux évolutions règlementaires et aux nouveaux cas d'uilisations
 - → à répercuter sur le standard PSMV...
- Premier niveau de la structuration du règlement d'urbanisme
 - → en vue de permettre son exploitation par des logiciels information de la règlementation à la parcelle
- Démarrage des travaux sur le standard SRU de niveau 2
 - → extraction des règles d'urbanisme et leur paramètres au sein des articles du règlement
 - → nombreux retours de projets de recherche marquant un fort intérêt pour ce niveau 2 exploitation des règles d'urbanisme pour mieux aménager un secteur, déterminer la capacité à construire, etc.









MERCI DE VOTRE ATTENTION

Arnauld.gallais@cerema.fr